



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptabilité

Question écrite n° 10157

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 1535 du 28 juillet 1997, demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser l'état actuel des réflexions et des décisions relatives à la comptabilité des entreprises, puisqu'elle indiquait que des « groupes de travail ont été constitués sur la question des subventions d'investissement, du format des états de synthèse, des provisions et de la définition des passifs, des instruments financiers, ainsi que sur la normalisation des situations intermédiaires. Une révision de la méthodologie des comptes consolidés est en outre à l'étude au sein de la section des entreprises » (J.O. - A.N. - 20 octobre 1997).

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les groupes de travail évoqués dans sa réponse à une précédente question écrite ont été constitués au sein du Conseil national de la comptabilité. L'état d'avancement de leurs travaux est régulièrement publié dans le bulletin trimestriel de cet organisme.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10157

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 804

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4495